



OBJET DE LA SÉANCE	Conseil communal
LIEU	Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville
DATE ET HORAIRE	30 juin 2022 - 18 h 45
PARTICIPANTS	Conseil communal Municipalité Mme Mary-Laure Morel, huissière Mme Melissa Gallay, boursière communale Presse : Arnold Grandjean
ABSENTS, EXCUSÉS	Mmes Elodie Baudin et Vera Michalski MM. Jean-Bernard Aquillon, Blaise Arlaud, Olivier Bédard, Kévin Golay, Jean-Marie Guignard, et Alain Morel
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	M. Maher Hachem
DISTRIBUTION	À tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	18.08.2022

Accueil et bienvenue

Le président M. Sylvain Freymond ouvre la séance à 18h15 h. Il salue les conseillers et conseillères ainsi que la Municipalité et les remercie d'être présents, ainsi que la presse.

Nomination d'un secrétaire provisoire

Le président annonce que la secrétaire actuelle Mme Claire Martinet a remis sa démission. Il propose de nommer un secrétaire provisoire en la personne de Maher Hachem pour cette séance. La proposition est acceptée à l'unanimité par un vote à main levée.

Appel

Le Président annonce la démission de M. Jean-Marie Guignard pour cause de déménagement. 27 conseillers-ères répondent à l'appel

Mmes Elodie Baudin et Vera Michalski et MM. Jean-Bernard Aquillon, Blaise Arlaud, Olivier Bédard, Kévin Golay, Jean-Marie Guignard, et Alain Morel sont excusés.

La Municipalité est au complet. Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

Ordre du jour

1. **Nomination d'un/e secrétaire provisoire**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022**
3. **Comptes 2021 – rapport de la Commission de gestion**
4. **Elections statutaires**
5. **Nomination d'un/e secrétaire du Conseil communal**
6. **Communications du Bureau**
7. **Communications de la Municipalité**
8. **Propositions individuelles et divers**

L'ordre du jour est accepté sans remarque à l'unanimité par un vote à main levée.

1. **Nomination d'un/e secrétaire provisoire**

Point traité avant l'appel pour des raisons pratiques (voir page 1).

2. **Approbation du procès-verbal du 24 mars 2022**

M. Didier Amez-Droz donne une précision concernant le point no 2 du PV. En effet, la facture sociale et les charges liées aux associations intercommunales ne représentent pas la majeure partie des « recettes fiscales » mais bien des « dépenses ».

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un vote à main levée avec remerciements à son auteure.

3. **Comptes 2021 – rapport de la Commission de gestion**

Le Président passe la parole à la Municipalité qui ne souhaite pas s'exprimer. Le Président passe la parole à **M. Olivier Chenuz**, rapporteur de la commission qui lit son rapport. A la fin de la lecture, le Président remercie la Commission et propose à l'Assemblée de passer les comptes points par point.

M. François Morel demande ce que représentent les frais de formation (environ CHF 22'000.00). **M. Didier Amez-Droz** explique que la formation concerne la boursière et la secrétaire de la Municipalité. Ces formations sont dispensées par des spécialistes. **M. François Morel** demande si les coûts incluent les heures passées par les personnes concernées. **M. Didier Amez-Droz** répond par l'affirmative.

M. François Morel demande s'il est possible de dissocier les frais de chauffage (gaz, électricité, mazout, autre) de façon claire pour les différents bâtiments. **M. le Syndic** répond que les termes utilisés seront standardisés et clarifiés pour les prochains comptes.

M. Marc Vermot demande pourquoi l'Etat et la confédération sont débiteur de la Commune à hauteur de plusieurs millions (impôts anticipés) et s'il est possible de

recupérer ce montant afin d'éviter d'emprunter pour payer les dépenses communales.

M. Didier Amez-Droz répond que le montant exacte est à considérer avec précaution et que la date de son paiement n'est pas connue. Le canton a déjà versé une avance mais pas la Confédération. Ce problème est récurrent mais il n'existe pas de moyen de récupérer immédiatement ce montant. M. Didier Amez-Droz explique également la procédure en cours concernant le recours au sujet de la péréquation financière cantonale.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le Président passe au vote. Le Président rapporte que le règlement stipule de faire voter le rapport de la Municipalité et les comptes séparément. Il propose de voter en un seul bloc, l'assemblée accepte à l'unanimité.

Le Conseil communal

- vu le rapport de gestion et le résumé des comptes 2021 présenté par la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'adopter les comptes 2021 tels que présentés ;
- d'adopter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2021 ;
- d'en donner décharge à la Municipalité.

Résultat du vote : 27 oui, 0 non et 0 abstentions

4. Elections statutaires

Le Président donne la parole à la Vice-présidente **Mme Christine Morel**.

Le Président M. Sylvain Freymond se met à disposition pour un nouveau mandat. Personne d'autre n'est candidat. M. Sylvain Freymond est élu tacitement, avec les applaudissements des conseillers.

Mme Christine Morel, Vice-présidente se met à disposition pour un nouveau mandat. Personne ne se porte candidat. Mme Christine Morel est élue tacitement, avec les applaudissements des conseillers.

Pour 2022-2023, les scrutateurs seront Mme Elodie Gallay et M. Damien Isely et les scrutateurs-suppléants MM. Fabien Keller et Christophe Guignard. Le changement sera effectif le 1er juillet 2022.

Mme Mary-Laure Morel, huissière est reconduite dans sa fonction.

Selon l'article 38 et 39 du Règlement communal, les commissions de Gestion et des Finances sont rééligibles d'année en année.

La Commission de Gestion se compose actuellement de Mmes Elodie Baudin, Joëlle Prodoliet, MM. Olivier Chenuz, John Desmeules, et René Minnig.

Tous les membres acceptent de rester dans la Commission. Aucun autre conseiller ne se présente. Ils sont donc réélus par acclamations.

La Commission des Finances se compose actuellement de Mmes Aurore Humen, Jocelyne Penel, MM. Blaise Arlaud, Jean-Marie Guignard et Walter Haenni.

M. Jean-Marie Guignard étant démissionnaire du Conseil communal, il doit être remplacé. Les autres membres acceptent de rester dans la Commission.

Le Président propose de procéder en deux étapes :

- Premièrement, et étant donné que personne ne s'y oppose, à la réélection de Mmes Aurore Humen, Jocelyne Penel, MM. Blaise Arlaud, et Walter Haenni. Ils sont réélus par acclamations.
- Deuxièmement, à l'élection du dernier représentant de cette commission. Il demande à l'Assemblée des propositions de candidats. Mme Christine Morel propose M. François Morel. M. François Morel accepte d'être candidat. Il est élu par acclamations.

5. Nomination d'un/e secrétaire du Conseil communal

Le président rappelle que la secrétaire actuelle Mme Claire Martinet a annoncé sa démission et lit sa lettre de démission. Il la remercie pour le travail effectué.

Il présente M. Maher Hachem pour le poste de secrétaire du Conseil communal. Ce dernier se présente brièvement. La nomination de Maher Hachem est acceptée à l'unanimité par un vote à main levée.

6. Communications du Bureau

M. Sylvain Freymond rappelle la démission de M. Jean-Marie Guignard et lit sa lettre de démission. Le suppléant est M. Philippe Grobéty. Il sera convoqué et assermenté lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Sylvain Freymond donne les dates des prochains conseils communaux :

- 22 septembre 2022
- 3 décembre 2022, un repas suivra la séance
- 23 mars 2023
- 29 juin 2023

Ainsi que des votations fédérales : dimanche 25 septembre 2022.

Le Président remercie le bureau du Conseil, l'huissière, ainsi que tous les conseillers pour leur travail tout au long de cette année. Il remercie également la Municipalité et le personnel de l'administration communale pour sa cordiale coopération.

7. Communications de la Municipalité

M. Caroly Schopfer annonce une restriction d'eau dès le lendemain avec distribution de flyer.

M. Cédric Beaud donne des informations concernant l'ASIABE. Le site d'accueil parascolaire d'Apples est saturé. Celui de Montricher le sera prochainement pour le repas de midi. D'autre part, aucune inscription n'a été enregistrée pour le matin ou le soir.

M. Cédric Beaud informe que le plan d'affectation est en cours de finalisation et sera soumis à un examen préalable du Canton prochainement.

M. Didier Amez-Droz remercie le Conseil pour sa confiance lors du vote à l'unanimité concernant les comptes. Il informe que le bâtiment du Bourg-Neuf est entièrement loué.

8. Propositions individuelles et divers

Mme Christine Morel annonce que des « apéros fontaine » auront lieu cet été et demande si la Municipalité peut intégrer les dates retenues au bulletin d'information Contact.

Mme Delphine Lebouleur annonce qu'un rapport d'un bureau spécialisé a recensé les sites propices à la géothermie, parmi lesquels se trouve le pied du Jura. Mme Delphine Lebouleur demande si la Municipalité a pris en compte la possibilité de recourir à cette énergie dans le cadre du projet de chauffage à distance.

M. Caroly Schopfer rappelle que la majorité des terrains communaux situés à l'est de la Malagne font partie de zones de protection des eaux dans lesquelles tout forage est prohibé.

M. Didier Amez-Droz précise que la question des forages a déjà été abordée avec un géologue (Professeur Aurèle Parriaux) et que les forages sont interdits dans les terrains concernés par les zones de protection des eaux.

Mme Delphine Lebouleur demande s'il existe des projets intercommunaux de chauffage à distance pouvant utiliser la géothermie.

M. Caroly Schopfer répond qu'aucun projet intercommunal n'existe actuellement.

M. Sylvain Freymond propose de traiter ce point lors d'une prochaine séance si une entreprise contacte la Commune

Mme Delphine Lebouleur approuve cette proposition.

M. Didier Amez-Droz précise qu'un projet de chauffage à distance au bois est en cours d'étude avec la SEFA, dans le but de valoriser le bois des forêts communales.

M. Damien Isely demande s'il est prévu de réparer les escaliers en bois de la Place des Ages.

M. Pierre-Yves Morel répond que ces travaux seront réalisés prochainement.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande au secrétaire d'effectuer le contre-appel.

La séance est levée à 19h30.

Le président.  Le secrétaire : 

 The seal is circular with a blue border containing the text 'CONSEIL COMMUNAL' at the top and 'MONTRICHER' at the bottom, separated by two stars. In the center is a coat of arms featuring a shield with a cross, topped by a crown and flanked by two lions.

Sylvain Freymond Maher Hachem

Prochaines dates :

Jeudi 22 septembre 2022 Conseil communal
Dimanche 25 septembre 2022 Votations fédérales
Samedi 3 décembre 2022 Conseil communal
Jeudi 23 mars 2023 Conseil communal
Jeudi 29 juin 2023 Conseil communal